

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20231009-D\_09\_10\_23\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Affichage : 13/10/2023

**Délibération n°09-10-2023-016**

8.8 Environnement

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 9 octobre 2023*

Date de convocation	3 octobre 2023
Date d'affichage	3 octobre 2023

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	49 (dont 2 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 9 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Étaient présents** : 46 - M. Serge AUGER, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL.

**Était représenté** : 1 - M. Éric BARBIER représenté par M. Pierre CRUCHET.

**Pouvoirs** : 2 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ.

**Étaient excusés** : 6 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Secrétaire de séance** : M. Didier TORCHÉ.

**MOBILITES : APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS  
POUR LA POSE DE BORNES DE RECHARGE  
POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président, présenté par M. Dominique EDON, Vice-président en charge de l'Équipement, logement et mobilités,  
Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** que la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise (CCHS) a été sollicitée par l'opérateur Station-e, soucieuse d'élargir son implantation sur le territoire par l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans le souci de répondre aux enjeux de transition écologique et numérique, la Communauté de communes a été sollicitée par l'opérateur Station-e, soucieuse d'élargir son implantation sur le territoire par l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

**PREND ACTE :**

- Que les bornes de recharges rapides proposée par le prestataire, ont pour vocation de favoriser le recours au véhicule électrique tout en améliorant l'accès au très-haut débit mobile et à des services de proximité.
- Que l'entreprise sera chargée de développer, financer, construire et exploiter des stations de recharges de nouvelle génération.
- Que le projet présenté par l'entreprise a conduit à l'identification par la CCHS d'un premier groupe de communes en capacité d'accueillir les bornes de recharge tout en offrant les garanties de rentabilité souhaitées par l'entreprise.
- Que les communes de La Ferté-Bernard, Cherré-Au, Tuffé-Val de la Chéronne et Sceaux-sur-Huisne sont pressenties, en plus de la Communauté de communes.
- Qu'en contrepartie de cette occupation foncière, un loyer sera versé aux collectivités, dont le montant sera en lien avec les spécificités de chacun des projets.

**EST INFORME :**

- Que la saisine de la société constitue une manifestation d'intérêt spontanée afin d'occuper le domaine public en vue d'une exploitation économique. A ce titre, les collectivités doivent organiser une procédure de sélection préalable transparente et impartiale afin de permettre à d'éventuels candidats de manifester leur intérêt à la réalisation de projets concurrents.
- Qu'afin de rationaliser les moyens il a été décidé d'engager une procédure groupée de mise en concurrence. Chaque collectivité sera libre par la suite de définir les termes exacts de l'implantation.
- Qu'au terme du processus de publicité, une convention d'occupation précaire et révocable des lieux identifiés sera mise en œuvre par chaque collectivité. La durée d'occupation sera harmonisée avec l'amortissement des équipements installés.

**VALIDE** la réalisation de tels projets d'implantation de bornes de recharges électriques accompagnée éventuellement de services annexes sur le territoire.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

**AUTORISE** le Président à organiser la procédure adéquate afin de permettre une mise en concurrence transparente et impartiale quant à l'occupation du domaine public pour l'ensemble des communes participantes.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à préparer et signer les conventions d'occupation précaire du domaine public pour le territoire de la CCHS.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation des dits projets.

Adopté à la majorité

Voix pour : 47

Voix contre : 1

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance publique

Le 9 octobre 2023

Pour extrait conforme

Le 10 octobre 2023

Le Président

M. Didier REVEAU

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE**

